# Conditions Générales de Vente CREALEAD

## 1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par [Nom / Marque], membre de la coopérative d'entrepreneurs CREALEAD, ci-après dénommé(e) « le Prestataire ». Selon la nature de la prestation certaines clauses spécifiques issues des CGV Généralistes ou des CGV Bâtiment s'appliquent en complément ou par dérogation.

## 2. Champ d'application

Ces CGV s'appliquent à toutes les prestations réalisées par le Prestataire. En cas de prestation de conseil, accompagnement, création ou service immatériel, les dispositions des CGV Généralistes CREALEAD s'appliquent. En cas de travaux, interventions techniques ou chantiers, les CGV Bâtiment CREALEAD prévalent sur les dispositions contraires.

## 3. Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable. Le devis vaut contrat après signature du client et, le cas échéant, versement d'un acompte :
- 30 % pour les prestations de service (selon CGV Généralistes) ;
- jusqu'à 30 % pour les travaux (selon CGV Bâtiment).

## 4. Prix et facturation

Les tarifs sont exprimés en euros. Les prix comprennent la main-d'œuvre et, pour les travaux, les fournitures nécessaires selon le devis. Les règles de facturation et de TVA suivent les dispositions de la version applicable (Généraliste ou Bâtiment).

## 5. Conditions de paiement

Les prestations doivent être réglées selon les modalités précisées dans le devis ou la facture. En cas de retard de paiement :
- CGV Généralistes : pénalité = 3× le taux d'intérêt légal + 40 € de frais de recouvrement.
- CGV Bâtiment : pénalité = 4× le taux d'intérêt légal + 150 € de frais de dossier.

## 6. Responsabilités et assurances

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens. Pour les prestations de bâtiment, les garanties et assurances (responsabilité civile, décennale, dommages-ouvrage) prévues dans les CGV Bâtiment s'appliquent.

## 7. Droits de propriété intellectuelle

Les créations, documents, maquettes, études et supports produits dans le cadre des prestations de service demeurent la propriété du Prestataire conformément aux CGV Généralistes.

## 8. Clause de réserve de propriété

Applicable aux prestations du bâtiment : les fournitures et marchandises restent la propriété du Prestataire jusqu'à leur paiement intégral (voir CGV Bâtiment).

## 9. Force majeure

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de force majeure telle que définie dans les CGV Bâtiment.

## 10. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter à compter de la signature du devis. Pour les travaux, un bordereau détachable de rétractation est joint au devis, conformément aux CGV Bâtiment.

## 11. Résiliation

Les conditions de résiliation suivent les règles prévues dans la version applicable :
- CGV Généralistes : résiliation avec préavis d'un mois et indemnité de 30 % des mensualités restantes ;
- CGV Bâtiment : résolution automatique après mise en demeure de 15 jours restée sans effet.

## 12. Litiges et médiation

En cas de différend, une solution amiable sera recherchée auprès de la coopérative CREALEAD. À défaut, le client peut saisir le médiateur de la consommation AME CONSO (www.mediationconso-ame.com). Le droit français est applicable et, pour les prestations du bâtiment, les litiges relèvent du tribunal de Montpellier.